
Extrait du Registre des délibérations du Conseil intercommunal

Séance du 12.09.2024 à Montcherand

Présidence de M. Arnold Poot

Rapport no 14/24 : Budget de fonctionnement pour l'année 2025

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis 14/24 « budget de fonctionnement pour l'année 2025 » ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget de l'année 2025 est adopté tel que présenté
2. La participation des communes pour l'année 2025 s'élève à CHF 5'886'583.33.

Accepté à l'unanimité.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président


Arnold Poot

ASIOR

Association Scolaire

Intercommunale

Orbe et Région

La secrétaire


Sybille Roch